

**DÉCISION DU PRÉSIDENT
DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION ET D'AMÉNAGEMENT
TECH-ALBÈRES**

OBJET : DECISION PORTANT PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC

Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la consultation de maitres d'œuvres dans le cadre de l'étude géotechnique des ouvrages de protection contre les inondations de la Massane

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2020/16 Réf.04/09-04 en date du 4 septembre 2020 portant délégation du Comité Syndical au Président en application des articles L5711-1 et L5211-10 du CGCT ;

Considérant la nécessité de conclure un marché public de prestation intellectuelle ayant pour objet **l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la consultation de maitres d'œuvres dans le cadre de l'étude géotechnique des ouvrages de protection contre les inondations de la Massane** ;

Vu la procédure de publicité et de mise en concurrence mise en œuvre et les offres reçues ;

Considérant que l'offre du bureau d'études **OPALE** est de nature à pleinement satisfaire les besoins du Syndicat ;

DECIDE

Article 1: De conclure un marché public ayant pour objet **l'assistance à maîtrise d'ouvrage** pour la consultation de maitres d'œuvres dans le cadre de l'étude géotechnique des ouvrages de protection contre les inondations de la Massane avec le bureau d'études OPALE.

Le montant de cette prestation est de 7 920 € TTC.

Article 2: Madame La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Pour expédition conforme,

**Le Président
Alexandre PUGNAU
Maire de Los Gluses**

